

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14853**

Intitulé

BP : Brevet professionnel Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme assure la conduite des machines agricoles et de leurs équipements et en réalise l'entretien et la maintenance périodique.

Il est également appelé à participer au choix du matériel et à en assurer la préparation et les réglages.

Il peut intervenir en atelier ou chez le client. Il peut également être amené à vendre du matériel neuf ou d'occasion, à le mettre en service et à initier le client à sa conduite et à son entretien.

Capacités générales

C 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

C 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux associés à l'utilisation d'agroéquipements

Capacités professionnelles

C 3 : Élaborer un projet professionnel dans le secteur de l'agroéquipement

C 4 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise du secteur de l'agroéquipement

C 5 : Communiquer dans une situation professionnelle

C 6 : Situer une intervention culturale dans son contexte agronomique et professionnel

C 7 : Élaborer un diagnostic de fonctionnement des matériels couramment utilisés dans l'entreprise

C 8 : Effectuer le suivi technico-économique d'un chantier ou d'un atelier

C 9 : Réaliser en sécurité et dans une perspective de durabilité des travaux mécanisés

C 10 : Réaliser les opérations de logistique et de maintenance d'un parc d'agroéquipements

C 11 et C12 : UCARE (unité capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité sur une exploitation agricole, une ETARF (entreprise de travaux agricoles, ruraux et forestiers), une CUMA (coopérative d'utilisateurs de machines agricoles) ou chez un concessionnaire/réparateur de machines agricoles.

Conducteur d'engins agricoles, mécanicien agricole, gestionnaire d'équipement, agent SAV, installateur-démonstrateur, responsable d'atelier de maintenance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1101 : Conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

épreuve UCG1, qui permet de valider la capacité C1

épreuve UCG2, qui permet de valider la capacité C2

épreuve UCP1, qui permet de valider la capacité C3

épreuve UCP2, qui permet de valider la capacité C4

épreuve UCP3, qui permet de valider la capacité C5

épreuve UCP4, qui permet de valider la capacité C6

épreuve UCP5, qui permet de valider la capacité C7

épreuve UCP 6, qui permet de valider la capacité C8

épreuve UCT 1, qui permet de valider la capacité C9

épreuve UCT 2, qui permet de valider la capacité C10

2 épreuves UCARE, qui permettent de valider les capacités C11 et C12

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14853 - UCG1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale - Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles - Utiliser les technologies de l'information et de la communication
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14853 - UCG2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux associés à l'utilisation d'agroéquipements</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'impact de l'utilisation des agroéquipements sur l'environnement - Caractériser les liens entre les secteurs agricole, forestier, rural et la société
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14853 - UCP3 : Elaborer un projet professionnel dans le secteur de l'agroéquipement</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter un projet d'emploi - Se situer dans un cadre social et réglementaire
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14853 - UCP4 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise du secteur de l'agroéquipement</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter l'entreprise dans son environnement - Proposer des éléments de diagnostic de l'entreprise
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 14853 - UCP5 : Communiquer dans une situation professionnelle</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer en interne et avec les partenaires et usagers - Rendre compte de son activité
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 14853 - UCP6 : Situer une intervention culturelle dans son contexte agronomique et professionnel</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer une intervention dans l'itinéraire culturel - Justifier une intervention dans la chaîne de mécanisation - Situer l'activité de production dans son environnement professionnel et réglementaire

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 14853 - UCP7 : Elaborer un diagnostic de fonctionnement des matériels couramment utilisés dans l'entreprise	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - Caractériser les éléments constitutifs et le fonctionnement des matériels, équipements et outils - Diagnostiquer une panne
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 14853 - UCP8 : Effectuer le suivi technicoéconomique d'un chantier ou d'un atelier	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - Réaliser le suivi des stocks de matériels, de pièces et des temps de travaux - Comparer les coûts d'utilisation des différents matériels - Interpréter les résultats techniques et économiques d'un chantier
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 14853 - UCP9 : Réaliser en sécurité et dans une perspective de durabilité des travaux mécanisés	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - Organiser un chantier de travaux mécanisés - Conduire le matériel sur route et en situation de travail - Appliquer des produits phytopharmaceutiques - Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 14853 - UCP10 : Réaliser les opérations de logistique et de maintenance d'un parc d'agroéquipements	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Ce bloc vise à : - Elaborer un plan de gestion du matériel - Assurer l'entretien courant jusqu'à la maintenance corrective du matériel - Réagir à une situation professionnelle qui nécessite une régulation
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 14853 - UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 14853 - UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-165

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 22 février 2011 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel "**agroéquipement, conduite et maintenance des matériels**" selon la modalité des unités capitalisables

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :

Certification précédente : option Agroéquipements